

## DÉLIBÉRATION n° 2024/059

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Robert MONZANI, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absente : Isabelle ORTE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Budget Commune - Vote du Budget Primitif Commune**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

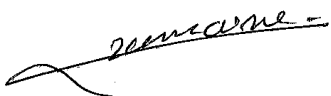
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

#### **ADOpte**

➤ Le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	12 231 167,77 €
Section d'investissement	5 989 134,68 €

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 11 avril 2024